



Assistance Technique d'appui au Renforcement de l'Etat de Droit en République Islamique  
de Mauritanie

PNC/SERV/01/2014/CAON

Programme d'Appui au Renforcement de l'Etat de Droit  
en République Islamique de Mauritanie

برنامج دعم تعزيز دولة القانون بالجمهورية الإسلامية الموريتانية

**Réécriture des curriculums des formations initiales du département Magistrature de  
l'ENAJM**

**Rapport final provisoire**

**Mission du 28 mai au 5 juin 2017**

**Marie Françoise Verdun**

**Le présent rapport a été rédigé par les experts du bureau d'études ICE. Son contenu relève de sa seule responsabilité et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'opinion de l'Union européenne.**

## Table des matières

<b>1. CADRES ET OBJECTIFS DE LA MISSION .....</b>	<b>5</b>
<b>1.1 – Cadre contractuel et juridique .....</b>	<b>5</b>
1.1.1 Cadre contractuel .....	5
1.1.2 Cadre juridique.....	5
<b>1.2 - Objectifs de la mission et contexte mauritanien .....</b>	<b>6</b>
1.2.1 Les objectifs : formation et curriculums .....	6
1.2.2 Le contexte mauritanien.....	6
<b>2 - STRUCTURE DES CURRICULUMS.....</b>	<b>8</b>
<b>2.1 Magistrats .....</b>	<b>8</b>
2.1.1 Année I : Du droit à la pratique judiciaire .....	8
2.1.2 Année II : Appropriation des métiers.....	11
2.1.3 Année III : Les stages juridictionnels .....	13
<b>2.2 Greffiers-Greffiers en chef .....</b>	<b>14</b>
2.2.1 Année I : l'appropriation des métiers .....	14
2.2.2 Année II : les stages fonctionnels.....	16
<b>3 - L'ÉVALUATION .....</b>	<b>17</b>
<b>4 - QUELQUES PRECONISATIONS LE SUCCES DE LA REFORME PEDAGOGIQUE.....</b>	<b>18</b>
<b>4.1 Quelques préconisations pour le succès de la reforme pédagogique.....</b>	<b>18</b>
4.1.1 Une équipe pédagogique soudée .....	18
4.1.2 La nécessité de bénéficier de session de formation de formateurs.....	18

4.1.3 Des acteurs responsables.....	18
4.1.4 La taille des promotions .....	19
<b>ANNEXE I : NOTE METHODOLOGIQUE .....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXE II : LISTE DES PERSONNES ET DES ORGANISATIONS RENCONTREES .....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE IV : DOCUMENTS CONSULTES.....</b>	<b>24</b>
<b>ANNEXE IV : STATISTIQUES DE LA FORMATION INITIALE A L'ENAJM .....</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXE V : POWERPOINT DE PRESENTATION A LA REUNION DE RESTITUTION DU 5 MAI 2017 .....</b>	<b>27</b>

## 1. CADRES ET OBJECTIFS DE LA MISSION

### 1.1 – Cadre contractuel et juridique

#### 1.1.1 Cadre contractuel

**Les termes de référence** prévoient qu'un projet de rédaction des curriculums des formations initiales pour le département magistrature doit être proposé à la direction de l'ENAJM. Cette réécriture des contenus abordera également : les horaires, la répartition des modules sur la durée des enseignements et par cycles, les coefficients des matières enseignées, les prérequis, la répartition formation pratique/ formation théorique.

Les demandes spécifiques de l'ENAJM

Ces demandes ont été transmises aux experts lors de la réunion du 29 mai 2017 dans les locaux de l'ENAJM sous la forme d'un document en 10 points :

1. Les matières à enseigner (matières de spécialités/matières complémentaires°)
2. Les matières transversales (tronc commun/langues)
3. La répartition horaire (heures de cours)
4. La division du temps global de formation (36-24 mois) (cours, stages, stage militaire)
5. L'organisation des stages (supervision, suivi, évaluation)
6. L'identification des coefficients (matières de spécialités, matières complémentaires)
7. Le calcul des moyennes (examens partiels et finaux)
8. L'évaluation (dégager une formule standard)
9. La méthodologie de la formation (théorique et pratique)
10. L'environnement de la formation (documentation, bibliothèque, recherche)

#### 1.1.2 Cadre juridique

Trois textes précisent les modalités de la formation des greffiers et magistrats

**Loi organique** du 17 février 1974 modifiée par l'ordonnance n° 2006-016 du 12 juillet 2006 portant statut de la magistrature.

**Décret n° 2009-171** portant statut particulier des fonctionnaires des greffes et parquets

**Décret n° 2010-228** portant création d'un établissement public à caractère administratif dénommé Ecole Nationale d'Administration, de Journalisme et de Magistrature (ENAJM)

On notera une contradiction dans les textes (2 ans de formation pour les magistrats dans la loi organique, 3 dans le décret 2010-228). La présente mission a réfléchi sur le module de trois ans concernant les magistrats et de deux ans pour les greffiers comme convenu avec l'ENAJM.

## 1.2 - Objectifs de la mission et contexte mauritanien

### 1.2.1 Les objectifs : formation et curriculums

L'ENAJM est une école d'application. Après un cursus de formation supérieure ou l'acquisition d'une expérience professionnelle initiale, elle a pour vocation de préparer aux métiers de magistrat et de greffier. Il s'agit donc de former les élèves au métier dans ses différentes fonctions par l'acquisition des compétences fondamentales permettant au magistrat une prise de décision conforme à la loi, adaptée à son contexte et respectueuse des règles éthiques et déontologiques et aux greffiers l'exercice professionnel des fonctions polymorphes de leur métier.

Le programme de formation (curriculum en terminologie anglo-saxonne) désigne la conception, l'organisation et la programmation des activités d'enseignement/apprentissage selon un parcours éducatif. Il regroupe l'énoncé des finalités, les contenus, les activités et les démarches d'apprentissage, ainsi que les modalités et moyens d'évaluation des acquis des élèves.

### 1.2.2 Le contexte mauritanien

Il est impératif de prendre en compte certaines spécificités que la mission a permis de faire ressortir avant de dessiner les curriculums.

#### a) Une double source de droit

Les étudiants en Mauritanie peuvent suivre leurs études soit à la faculté pour étudier le droit dit moderne, soit dans les écoles religieuses enseignant la charia. Cette double source de droit, loin d'être un obstacle doit être au contraire l'occasion de perfectionner l'analyse et le raisonnement juridique

#### b) La diversité linguistique

Cette diversité entraîne la nécessité de s'assurer auprès des élèves, un égal niveau d'appropriation des langues arabe et française. Pour ce faire, les élèves seront soumis dès leur entrée à l'école à un

test d'évaluation de leur niveau écrit et oral dans ces deux langues puis répartis en groupe de niveau pour une formation de 4 heures hebdomadaires.

### **c) Les besoins en formation informatique**

Des différents entretiens conduits au cours de la mission, il ressort la nécessité d'assurer aux élèves une solide formation en informatique qui permette de s'approprier l'usage des logiciels informatiques courants (Word, usage Internet comme outil de recherche, Excel particulièrement pour les greffiers). Deux heures hebdomadaires seront consacrées à cet apprentissage, en groupe de niveau également.

## 2 -STRUCTURE DES CURRICULUMS

### 2.1 Magistrats

#### 2.1.1 Année I : Du droit à la pratique judiciaire

##### Les objectifs

Cette première année doit permettre une consolidation des acquis universitaires par l'étude de cas pratiques sous forme de travaux dirigés. La seconde partie du second semestre sera consacrée à des stages pratiques parmi les différents acteurs sociaux économiques qu'ont à connaître les magistrats dans leur pratique quotidienne.

##### Les moyens

Les dossiers devront porter sur des cas pratiques venant de dossiers réels saisis dans les juridictions. Chaque thème (cf. infra) sera illustré par un dossier qui permettra d'évoquer les problèmes de procédure (saisine, voies de recours) aussi bien que le fond.

Chaque dossier étudié devra faire l'objet d'un module de trois heures se découpant en trois séries d'activités :

- ✓ Analyse de la problématique juridique, état de la doctrine sur le sujet, révision des acquis universitaires sur la question de droit ainsi posée ;
- ✓ Recherche des solutions juridiques dans les deux branches du droit moderne et de la charia ;
- ✓ Discussion et élaboration commune de la solution juridique.

Les dossiers seront à distribuer une semaine avant les cours de manière à ce que les étudiants puissent commencer seuls leurs recherches.



### Les matières : apprentissage théorique

L'apprentissage se déroulera sur une durée de 24 semaines, soit tout le semestre 1 (treize semaines) et 5 semaines du trimestre 2.

Matières et thèmes	Contenu	Durée	Coefficient
<b>Droit civil et procédure</b>	Contrat et responsabilité Droit foncier Droit de la famille Droit commercial	99 heures	5
<b>Droit pénal et procédure</b>	Les éléments constitutifs de l'infraction Les infractions contre les personnes Les infractions contre les biens Les infractions contre les mineurs Les nouvelles formes de délinquance : cybercriminalité, terrorisme et infractions financières	99 heures	5
<b>Droit administratif</b>	Le contrat	40 heures	2
<b>Méthodologie de la recherche</b>	comment utiliser les différentes sources du droit interne (droit moderne et charia) et du droit international (outils juridiques internationaux,)	30 heures	2

<b>Ethique et déontologie</b>	le statut des magistrats et greffiers, le CSM, le serment, la responsabilité des magistrats et greffiers, les obligations déontologiques, l'approche éthique et déontologique dans la gestion du temps judiciaire.	10 heures	1
<b>Langues</b>	Arabe et français par groupe de niveau. Enseignement transversal	64 Heures	3
<b>Informatique</b>	par groupe de niveau, enseignement transversal	32 heures	2

### Les matières : apprentissage pratique

Les stages pratiques seront effectués les dernières semaines du second semestre.

Lieu du stage	Objectifs	Durée(semaine)
<b>Notaire</b>	Connaissance du métier de notaire	1
<b>Huissier</b>	Connaissance du métier d'huissier. Etude pratique des voies d'exécution	1
<b>Avocat</b>	Connaissance du métier, pratique des droits de la défense devant les juridictions, l'appréhension de la demande de justice et sa mise en forma par l'avocat	2
<b>Douanes</b>	Appréhension des tâches des agents. Particularités des douanes portuaires	1
<b>Cadastre</b>	Spécificités de la tenue cadastrale. Les éléments de preuve en droit civil.	1
<b>Stage international (en option) en juridiction ou auprès d'une</b>	Découverte d'un système judiciaire étranger Appréhension de la dimension internationale de l'action judiciaire	2

<b>institution internationale</b>	(cf. art 7 du décret 2011-032)	
<b>Stage Militaire</b>	Selon les dispositions légales	Durée légale

### 2.1.2 Année II : Appropriation des métiers

#### Les objectifs

Il s'agit de faire acquérir aux futurs magistrats certaines capacités indispensables à leur futur métier :

- ✓ Capacité à synthétiser un dossier
- ✓ Capacité à conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire
- ✓ Capacité à respecter et garantir un cadre procédural
- ✓ Capacité à prendre une décision fondée en droit et en fait
- ✓ Capacité à motiver la décision, la formaliser et l'expliquer au justiciable

#### Les moyens

Directions d'études par métier et travail de mise en situation, simulations d'entretiens, d'interrogatoires, simulation de tenues d'audiences dans les différents rôles de président, procureur, témoin, victimes. Les élèves auront à produire des projets de jugements, de réquisitoire introductif et définitif, d'interrogatoires, d'ordonnances.

La fin du second semestre sera consacrée aux stages dans les institutions qui travaillent quotidiennement avec la justice (police, gendarmerie).

#### Les pôles de compétence- les métiers

Plutôt qu'une liste de directions d'études par métier, on regroupera dans un même pôle les activités juridictionnelles exigeant un certain type de compétence. Ainsi la capacité à la rédaction de décisions claires et applicables est-elle une capacité nécessaire pour le juge civil aussi bien que pour le juge commercial ou administratif. Toutefois on conservera des directions d'études propres à des métiers spécialisés.

Pôles/Métiers	Contenu de la formation	Durée	Coefficient
<b>Pôle processus de décision</b>	Analyse d'un dossier et	160H	6

<p><b>et formalisation de la décision dans les matières autres que le droit pénal</b></p>	<p>identification du cadre procédural d'une situation</p> <p>L'office du juge</p> <p>Les droits de la défense</p> <p>Les régimes probatoires (modes de preuve)</p> <p>Les principes de rédaction</p> <p>L'exécution de la décision</p> <p>Les modes alternatifs de résolution des conflits : arbitrage, médiation</p> <p>Les spécificités fonctionnelles : juge du travail, juge commercial, juge administratif</p>		
<p><b>Les fonctions du Parquet</b></p>	<p>Les cadres, la compétence, les pouvoirs d'enquête</p> <p>Les relations police/gendarmerie</p> <p>La validité des procédures</p> <p>Les choix de poursuite du parquet</p> <p>Le réquisitoire définitif</p> <p>Les réquisitions à l'audience</p>	<p>80H</p>	<p>4</p>
<p><b>Le juge pénal</b></p>	<p>La préparation et la tenue d'audience</p> <p>Le délibéré</p> <p>Les peines correctionnelles</p> <p>La méthodologie du jugement pénal</p> <p>Les spécificités de l'audience de jugement des mineurs</p>	<p>40 H</p>	<p>4</p>
<p><b>Le juge d'instruction</b></p>	<p>Direction et orientation de l'enquête</p> <p>La commission rogatoire</p> <p>Les mesures d'expertise</p> <p>L'interrogatoire</p> <p>L'interrogatoire des mineurs</p> <p>La confrontation</p>	<p>50H</p>	<p>4</p>

	La reconstitution		
<b>Langues</b>		104	3
<b>Informatique</b>		52	2

### Les stages pratiques

Les sept semaines de stage seront ainsi réparties

Lieu de stage	Objectifs de la formation	Durée
<b>Services de police</b> <b>Services de gendarmerie</b>	Connaissance de l'organisation et du fonctionnement du service  Connaissance des différentes étapes et techniques d'une enquête pénale (dépôt de plainte, audition du mis en cause, audition de la victime, rédaction des procès-verbaux, la perquisition, le compte rendu au magistrat, services techniques et scientifiques)	3 semaines 3 semaines
<b>Stage pénitentiaire</b>	Connaissance du milieu carcéral Connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement et du rôle des différents acteurs	1 semaine

#### 2.1.3 Année III : Les stages juridictionnels

Cette dernière année sera consacrée aux stages en juridiction. Les modules langue et informatique pourront être regroupés si besoin était, pour des raisons pratiques d'éloignement de lieu de stage, en modules d'une semaine à l'école.

Lieu de stage/ juridictions	Objectifs	Durée (semaine)
<b>Tribunal régional</b>	Connaissance et fonctionnement de la juridiction	13
<b>Tribunal commercial</b>		2
<b>Tribunal du travail</b>	Mise en pratique des techniques professionnelles communes et des « cœurs de métier » de chaque fonction	2
<b>Juridictions spécialisées (esclavage et corruption)</b>		2
<b>Chambre administrative</b>	Connaissance et rôle du greffe	1
		1

	Connaissance des partenaires des magistrats	
<b>Cour d'appel</b>	Découverte des chambres de la cour d'appel et du parquet général Déclinaison au deuxième degré des décisions judiciaires Rôle des chefs de cour	4

A la fin de chaque semestre, les élèves retourneront une semaine à l'ENAJM pour partager leurs expériences et leurs questionnements.

Option : Si les affectations de poste sont connues deux mois avant la sortie de la promotion, les 6 dernières semaines devraient être affectées à un stage spécialisé dans les futures fonctions.

## 2.2 Greffiers-Greffiers en chef

Conformément aux décrets n° 2009-171 et 2011-032, la formation des greffiers-greffiers en chef se déroule sur deux ans soit quatre semestres de 13 semaines chacun ou 624 heures annuelles.

### 2.2.1 Année I : l'appropriation des métiers

#### Les objectifs

Assurer aux futurs greffiers et greffiers en chef une formation professionnelle qui doit permettre l'acquisition et le développement des compétences nécessaires à leur fonction. Cette formation porte sur trois domaines principaux :

- ✓ culture administrative et positionnement professionnel (connaissance de l'institution judiciaire, techniques d'information et de communication) ;
- ✓ connaissances procédurales et informatiques (procédure civile, pénale, et logiciels métiers afférant) ;
- ✓ connaissances relatives à l'éthique professionnelle et à l'encadrement intermédiaire (droits et obligations statutaires, déontologie, animation d'équipe).

#### Moyens

Les enseignements se feront sous forme de directions d'études avec des groupes n'excédant pas 20 élèves sur des modules de deux ou trois heures selon les matières.

Matières

Matières et Thèmes	Contenu	Durée	Coefficient
<b>Rôle du greffier en matière pénale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- tenue de l'audience</li> <li>- instruction, rédaction et authentification des procès-verbaux</li> <li>- relations avec les acteurs du judiciaire : police, siège, parquet</li> </ul>	170h	6
<b>Rôle du greffier en matière civile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- enregistrement, tenue du rôle</li> <li>- suivi et tenue de l'audience avec étude des spécificités des procédures commerciales, administratives et tribunaux du travail</li> <li>- exécution des décisions</li> </ul>	170h	6
<b>Rôle du greffier dans la gestion administrative de la juridiction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- gestion des scellés</li> <li>- gestion des archives</li> </ul>	60h	2
<b>Rôle spécifique du greffe pénitentiaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- tenue des écrous</li> <li>- suivi des fiches pénales</li> </ul>	68h	2
<b>Informatique</b>		52	2
<b>Langues</b>		104	2

### Modules spécifiques aux greffiers en chef

Les greffiers en chef ne suivront pas la totalité des heures de formation prévues pour les greffiers. L'équipe pédagogique aura à déterminer les enseignements communs et ceux spécifiques aux seuls greffiers tandis que les greffiers en chef devront être formés dans les domaines suivants :

- ✓ gestion administrative et financière de la juridiction ;
- ✓ frais de justice ;
- ✓ accueil du justiciable.

#### *2.2.2 Année II : les stages fonctionnels*

Les stages pratiques d'une durée de 25 semaines doivent permettre au greffier stagiaire de :

- ✓ mettre en pratique les acquis théoriques ;
- ✓ acquérir et s'approprier les compétences professionnelles du greffier ;
- ✓ développer ses savoirs, savoir-faire, savoir-être.

Ils se dérouleront dans :

- ✓ tribunal régional (14 semaines) ;
- ✓ tribunal commercial (3 semaines) ;
- ✓ tribunal du travail (3 semaines) ;
- ✓ Cour d'appel (4 semaines).

Les élèves seront réunis à l'ENAJM la dernière semaine du second semestre pour une semaine d'échanges d'expériences



### 3 - L'ÉVALUATION

Les élèves seront évalués continuellement en fonction des travaux rendus. Les coefficients sont reportés dans les tableaux récapitulatifs des curriculums. Le passage d'une année à l'autre se fera conformément aux articles 19 et 20 du décret 2011-032 concernant l'ENAJM.

L'évaluation des stages pratiques tant pour les magistrats que pour les greffiers, se fera sous forme d'une grille d'évaluation remplie par chaque maître de stage et commune à tous les élèves. Les connaissances juridiques, les capacités professionnelles, le comportement de l'élève avec ses pairs et avec les justiciables seront ainsi observées.

Ce suivi attentif des élèves devra se faire par l'ensemble de l'équipe pédagogique.

## 4 - QUELQUES PRECONISATIONS LE SUCCES DE LA REFORME PEDAGOGIQUE

### 4.1 Quelques préconisations pour le succès de la réforme pédagogique

#### 4.1.1 Une équipe pédagogique soudée

Cette mise en œuvre nécessitera une équipe pédagogique pluridisciplinaire utilisant les compétences de chacun.

La formation à l'ENAJM étant une formation-métier, elle impliquera automatiquement les acteurs que sont les magistrats et greffiers actuellement en poste mais aussi les nombreux magistrats et greffiers honoraires riches d'une longue expérience. D'autres formateurs seront précieux : universitaires, professeurs et maîtres de conférences.

Les personnels de l'ENAJM seront les indispensables directeurs des équipes pédagogiques.

#### 4.1.2 La nécessité de bénéficier de sessions de formation de formateurs

Ces sessions seront indispensables pour aider l'équipe pédagogique à concevoir et mettre en place des pratiques pédagogiques très innovantes. Le coût de ces formations pourrait sans doute être pris en charge par les projets Justice de l'Union européenne.

#### 4.1.3 Des acteurs responsables

L'organisation d'une telle formation ne peut se faire que dans un travail commun des différents acteurs. Ainsi l'organisation des stages pratiques suppose un engagement du ministère de la Justice auprès des juridictions. Ces dernières doivent s'engager auprès de l'ENAJM, peut-être sous la forme d'une convention, à recevoir les stagiaires et à nommer un responsable des stages capable d'assurer un suivi attentif des élèves dans la juridiction. Ce dernier, responsable de l'évaluation, sera en liens constants avec l'équipe pédagogique de l'ENAJM.

#### *4.1.4 La taille des promotions*

A ce titre il convient de remarquer que l'effectif des promotions ne peut manquer d'avoir un impact sur l'aspect organisationnel de la formation. Des promotions aux effectifs nombreux rendront inévitablement la tâche plus ardue au personnel encadrant de l'ENAJM. Le prochain recrutement prévu de 105 magistrats paraît très imposant. Il serait sans doute souhaitable de lisser le recrutement prévu sur plusieurs années comme c'était le cas précédemment

(cf. annexe IV) ce qui faciliterait également les discussions budgétaires.

## ANNEXE I : NOTE METHODOLOGIQUE

Une réunion a eu lieu le lundi 29 mai 2017 dans les locaux de l'ENAMJM entre les participants suivants :

### ENAJM

- Dr. Mohamed Ouid Abdelkader Ould ALADA : Directeur général ENAJM
- Mohamed el Bastami SAADNA: Chef du département magistrature
- MoctarOuld ZEIN : Chef du département diplomatie

### Projet justice

- Christophe COURTIN : chef de projet
- Cheikh JIDDOU : expert société civile

### Equipe d'expertise

- LimameOuld TEGUEDI : Expert national, ancien ministre de la culture, ancien ministre de la justice
- Marie-Françoise VERDUN : experte internationale

Il a été procédé au rappel des termes de référence concernant cette mission qui vise à obtenir un projet de rédaction des curriculums de formations initiales des magistrats et greffiers. Ces curriculums devront comprendre les horaires, la répartition et les coefficients des matières enseignées.

Le Directeur général de l'ENAJM a également remis aux experts un document de dix points qu'il souhaite voir pris en compte dans la rédaction du rapport de mission. (cf. rapport p1)

Il a été également indiqué par les membres de l'ENAJM que la durée de formation des magistrats était de trois ans et celle des greffiers, deux.

### Organisation de la mission

A la suite d'une réunion entre les experts, il a été établi une liste de noms de personnes à rencontrer appartenant aux différentes institutions pertinentes (cf. annexes II et III). Il a été décidé que les visites seraient toutes communes aux deux experts, en raison de la problématique de la langue et surtout de l'échange d'expérience complémentaire entre les deux experts. Une première liste de documents à consulter a été établie. Cette liste s'est complétée au cours de la mission. Le programme des 8 jours de mission a été établi comme suit :

Jour 1 : établissement de la méthodologie, liste des documents à consulter (cf. annexe III), des personnes et institutions à rencontrer (cf. annexe III). Elaboration d'un questionnaire de déroulement d'entretien.

Jour 2 à 6 :- Prises de rendez-vous et rencontres dans les différentes institutions. Réunions quotidiennes à 17 heures pour le bilan du jour et la préparation de la journée suivante. Prise de connaissance des documents.

Jour 7 : Travail de concertation entre les deux experts en vue de la réunion de restitution de la mission et élaboration du plan du rapport

Jour 8 : Réunion de restitution.

Le rapport de mission sera envoyé à l'expert national pour remarques avant d'être soumis au bénéficiaire.

## ANNEXE II : LISTE DES PERSONNES ET DES ORGANISATIONS RENCONTREES

### ENAJM :

- Dr. Mohamed OuidAbdelkaderOuldALADA :Directeurgénéral ENAJM
- Mohamed Ould DOUSSOU : Directeur de la formation initiale, des examens et des stages
- Mohamed el Bastami SAADNA: Chef du département magistrature
- MoctarOuld ZEIN : Chef du département diplomatie

### Projet Etat de Droit

- Christophe COURTIN : chef de projet
- Cheikh JIDDOU : expert société civile

### Institutions et personnalités (par ordre de rencontre)

- M'BareckOuld EL KORY : Président de chambre honoraire à la Cour Suprême
- MohamednaOuld Aly : Greffier, Président du syndicat des greffiers
- Dellite SIDI : Secrétaire générale du syndicat des greffiers
- Moussa ISSA : secrétaire général adjoint du syndicat des greffiers
- Jemalould AGATT : Inspecteur général de l'administration judiciaire et pénitentiaire
- Laabad El Ghassem : directeur des ressources humaines au ministère de la Justice
- Mohamed BOUYA : Directeur des études, de la législation et de la coopération au ministère de la Justice
- Sandrine LUCAS : Conseillère technique auprès du ministère de la Justice
- Mohameden Bah HAMED : Président de la commission nationale des concours
- Cheikh Ould BABAHMED : Substitut général près la Cour suprême, secrétaire général du club des magistrats
- Cheikh Ould HMIDI : Bâtonnier de l'ordre national des avocats
- Mohamed LemineOuld SIDI BABA : Secrétaire général du ministère de la Justice
- Maria CASADO : Attachée- section gouvernance- délégation de l'union Européenne
- Ahmed Ould LEZGHAM : Président du tribunal régional de Nouakchott-ouest, membre élu du conseil supérieur de la magistrature
- Ahmed Ould BABE : Procureur général près la cour d'appel de Nouakchott
- Moulaye ABDALLAH : Directeur de l'administration pénitentiaire

- CISSAGHO : Régisseur de l'établissement pénitentiaire de Dar Naïm

## ANNEXE IV : DOCUMENTS CONSULTÉS.

### Textes législatifs et réglementaires

- Loi organique n°94-012 du 17 février 1974 modifiée par l'ordonnance n° 2006-016 du 12 juillet 2006 portant statut de la magistrature
- Ordonnance n°2007-012 du 8 février 2007 portant organisation judiciaire
- Projet de loi abrogeant et remplaçant l'ordonnance n° 2007-012 du 8 février 2007 portant organisation judiciaire
- Décret n°2009-171 portant statut particulier des fonctionnaires des greffes et parquets
- Décret n° 2010-228 portant création d'un établissement public à caractère administratif dénommé Ecole Nationale d'Administration, de Journalisme et de Magistrature ( ENAJM)
- Décret n° 2011-032 fixant le régime des études et de la formation à l'Ecole Nationale d'Administration, de Journalisme et de Magistrature (ENAJM)
- Loi n°2015-033 relative à la lutte contre la torture abrogeant et remplaçant la loi n)2013-011 du 23 janvier 2013 portant répression des crimes d'esclavage et de torture en tant que crimes contre l'humanité.

### Documents et rapports

- Rapport de la commission de la révision des programmes du département magistrature (atelier de l'ENAJM des 2 et 3 mars 2016)
- Rapport de mission ( ACordahi) Diagnostic de la formation judiciaire
- Projet d'appui à la réforme de la Justice FED/2017/040-188
- Programme des études à l'Ecole supérieure de la magistrature d'Algérie
- Un cadre conceptuel pour l'élaboration d'un curriculum selon l'approche par les compétences Mohamed MILED BIEF.be
- Propositions du syndicat des greffiers concernant la formation des greffes à l'ENAJM
- Rapport de stage suivi à l'Ecole nationale de la magistrature (Bordeaux) de Jemal AGATT



## ANNEXE IV : STATISTIQUES DE LA FORMATION INITIALE A L'ENAJM

Filière Justice de 1971 à 2014 : Total : 454

### I. Magistrats (Juridique) - De 1975 à 2014

Promotion	Effectif
1. Promotion 1 <sup>er</sup> novembre 1979 - 30 juin 1983	12
2. Promotion 1 <sup>er</sup> novembre 1984 - 26 juin 1986	8
3. Promotion 1 <sup>er</sup> novembre 1984 – 26 juin 1986	7
4. Promotion 30 novembre 1991 – 03 juillet 1993	15
5. Promotion 18 novembre 1998 – 30 juin 1999	27
6. Promotion 1 <sup>er</sup> novembre 2002 – 21 juin 2004	15
7. Promotion 26 décembre 2006 – 30 juin 2008	50
8. Promotion 2012-2014	49
<b>Total</b>	<b>183</b>

### II. Greffiers en Chef (Juridique) - De 1977 à 2011


Promotion	Effectif
1. Promotion 1 <sup>er</sup> novembre 1977 - 30 juin 1979	3
2. Promotion 1 <sup>er</sup> novembre 1979 - 2 juillet 1981	10
3. Promotion 1 <sup>er</sup> novembre 1981 - 30 juin 1983	10
4. Promotion 1 <sup>er</sup> novembre 1982 - 30 juin 1984	10
5. Promotion 1 <sup>er</sup> novembre 1983 - 30 juin 1985	12
6. Promotion 1 <sup>er</sup> novembre 1983 - 30 juin 1985	8

7. Promotion 1 <sup>er</sup> novembre 1984 - 26 juin 1986	9
8. Promotion 1 <sup>er</sup> novembre 1985 - 25 juin 1987	9
9. Promotion 1 <sup>er</sup> novembre 1985 - 25 juin 1987	10
10. Promotion 8 décembre 1992 - 3 juillet 1994	9
11. Promotion 30 novembre 1991 - 3 juillet 1993	10
12. Promotion 19 février 1999 - 29 juin 2000	38
13. Promotion 24 mai 2009 - 07 juin 2011	30
<b>Total</b>	<b>168</b>

### III. Greffiers (Juridique) - De 1971 à 2011

Promotion	Effectif
1. Promotion 1971-1972	6
2. Promotion 1972-1974	5
3. Promotion 1 <sup>er</sup> novembre 1975 - 30 juin 1977 Arabisants	5
4. Promotion 1 <sup>er</sup> novembre 1977 - 30 juin 1979 Arabisants	10
5. Promotion 1 <sup>er</sup> novembre 1977 - 30 juin 1979 Arabisants	7
6. Promotion 1 <sup>er</sup> novembre 1979 – 2 juillet 1981	6
7. Promotion 8 décembre 1992 – 3 juillet 1994 Arabisants	10
8. Promotion 8 décembre 1992 – 3 juillet 1994 Bilingues	7
9. Promotion 24 mai 2009 -07 juin 2011	47
<b>Total</b>	<b>103</b>


## ANNEXE V : POWERPOINT DE PRESENTATION A LA REUNION DE RESTITUTION DU 5 MAI 2017

  
coopération التعاون

**Projet d'appui à l'Etat de droit**

**Réunion de restitution mission Verdun/Teguedi.  
Réécriture des curriculums ENAJM département  
magistrature du 5 juin 2017**





 **projet Etat de droit séminaire des 1er et 2 juin**

**La réécriture des curriculums des formations initiales  
magistrature de l'ENAJM**

**LE CADRE DE LA MISSION**

- ✓ **Un cadre contractuel**
- ✓ **Un cadre juridique**




 **projet Etat de droit séminaire des 1er et 2 juin**

**La réécriture des curriculums des formations initiales  
magistrature de l'ENAJM**

**METHODOLOGIE**

- ✓ **Cadrage des objectifs**
- ✓ **Programme de la mission**
- ✓ **Les personnes et les structures rencontrées**
- ✓ **Les documents consultés**



**La réécriture des curriculums des formations initiales  
magistrature de l'ENAJM  
OSSATURE DES CURRICULUMS**

**Les Magistrats : 3 ans**

**Année 1 : du droit à la pratique judiciaire**

- ✓ Objectifs, moyens et matières

**Année 2 : L'appropriation des métiers**

- ✓ Objectifs, moyens, métiers

**Année 3 : les stages juridictionnels**

## La réécriture des curriculums des formations initiales magistrature de l'ENAJM OSSATURE DES CURRICULUMS

### Les Greffiers

#### ✓ Année 1 appropriation des métiers :

- Rôle du greffier en matière pénale et civile
- Rôle spécifique du greffe pénitentiaire
- Rôle du greffier dans la gestion administrative de la juridiction
- Modules spécifiques à la formation de greffiers en chef
- Modules transversaux : langues et informatique

#### ✓ Année 2 stages pratiques


- Stages juridictionnels
- Stages chez les acteurs du judiciaire

## La réécriture des curriculums des formations initiales magistrature de l'ENAJM

### UNE EVALUATION CONTINUE DES ELEVES

- ✓ Conformité au texte
- ✓ L'implication de l'équipe pédagogique



 **projet Etat de droit séminaire des 1er et 2 juin**

**La réécriture des curriculums des formations initiales  
magistrature de l'ENAJM**

**QUELQUES PRECONISATIONS POUR UNE  
REUSSITE DE LA REFORME PEDAGOGIQUE**

- ✓ **Diversité des acteurs pédagogiques**
- ✓ **Des formations de formateurs**
- ✓ **La taille des promotions**

